



# Bulletin de la **D**OCUMENTATION **E**COLOGIQUE **V**OIRONNAISE pour L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCOLOGIE DANS LE MONDE

EDITORIAL : Le président Macron multiplie les passages en force : 1) un projet de **retraite** à un âge refusé par les 2/3 de la population ; 2) sa volonté d'imposer les pesticides **néonicotinoïdes** même contre la volonté de l'Union Européenne et des insectes ; 3) une politique de **santé** étonnante : rien pour interdire les substances toxiques qui donnent les cancers, rien pour sauver les établissements médicaux qui flanchent ; 4) une politique extérieure du « en même temps » qui indispose beaucoup en Europe sur l'**Ukraine** (à trop ménager la Russie) ; 5) des décisions unilatérales pour l'énergie **nucléaire** quand les centrales se montrent défaillantes et vieilles donc dangereuses ; 6) une **fonction publique nationale en déliquescence** : Manque de policiers, pénurie d'enseignants, un courrier postal en régression, une population qui se sent méprisée avec constance, enfin une gestion non maîtrisée des événements (covid, énergie, environnement, etc.). Devons-nous continuer à confier ainsi tant de pouvoir à un seul homme qui travaille à coups de 49.3 face à nos parlementaires élus ? Rêvons à la sixième République, à un retour à **une vraie démocratie** !

## Sommaire :

page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)

page 4 - Nicolas Hulot (suite)

page 5 – L'EPR (European Pressurised Reactor) (suite)

page 6 – LA FRANCE DANS L'UNION EUROPÉENNE À PROPOS DE L'ENVIRONNEMENT



Documentation Ecologique Voironnaise  
32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée  
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous  
utiliser le mail  
[gaby.rajon@gmail.com](mailto:gaby.rajon@gmail.com)

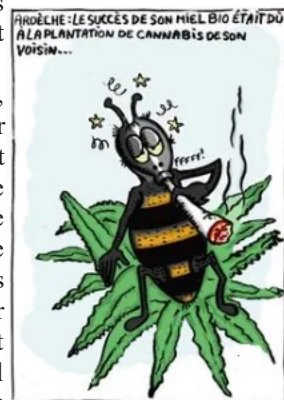


**ABEILLES**

ch 5 - abeilles et humains même combat (suite)

13 août 2020..... Le retour du pesticide tueur d'abeilles : Interdits par la loi depuis 2016 parce qu'ils détruisaient les cheptels d'abeilles, les néonicotinoïdes devraient être autorisés temporairement pour sauver la betterave sucrière atteinte par une maladie sévère qui demande un traitement d'urgence. Les apiculteurs et les défenseurs de l'environnement sont furieux: le gouvernement s'apprête à accorder une dérogation aux cultivateurs de betteraves sucrières pour l'utilisation de néonicotinoïdes sur leurs semences. Ces substances hautement nuisibles pour les insectes pollinisateurs ont été interdites il y a quatre ans dans la loi de biodiversité de Ségolène Royal parce qu'elles ont dévasté le cheptel d'abeilles en France. Sauf que cette année, la jaunisse de la betterave, une maladie qui revient régulièrement, met en péril la production en France, premier producteur de sucre européen. Et seul un pesticide chargé en néonicotinoïdes peut éviter le massacre. C'est donc le pesticide ou bien renoncer à la filière sucrière et mettre en péril 46 000 emplois, explique en substance la ministre de la Transition écologique Barbara Pompili : «La loi instaurant la dérogation n'est pas encore passée, je suis très attentive à toute proposition pour qu'on puisse éviter cela. Malheureusement, aujourd'hui, on ne peut pas agir de manière durable en si peu de temps. Des semis vont être faits dans six mois, si on n'a pas trouvé de solution, ils ne se feront pas et donc il n'y aura pas de betteraves et il n'y aura plus de filière sucrière en France ». Cette utilisation jusqu'en 2023 maximum serait assortie de «conditions strictes» selon la ministre qui assure: «La décision de déroger à l'usage de certains insecticides est très restrictive. On ne parle que des betteraves, si on a un hiver doux, on parle de limitation dans le temps, c'est-à-dire qu'on parle d'une fois, renouvelable deux fois. Mais je peux vous dire que ce sera le plus difficilement possible. Je ne veux pas que quiconque puisse croire que ce n'est pas dangereux». Barbara Pompili regrette qu'il n'y ait pas eu assez de recherches, assez d'alternatives testées. «Les solutions pour qu'on n'ait plus à utiliser de néonicotinoïdes commencent à apparaître mais ce sont des solutions qui prennent du temps». Et de constater avec amertume: «On est dans le mur. Moi je veux bien qu'on dise: "on ferme les sucreries de France, pourquoi pas" ? Le choix qui a été fait, c'est de les garder, ces sucreries. Pour qu'on ait des betteraves, il faut qu'on en plante ». Le ministère de l'agriculture estime de son côté qu'il est possible de limiter la pulvérisation du pesticide à des secteurs où les abeilles ne butinent pas. Reste que la situation peut se reproduire sur d'autres productions incapables de survivre aux nuisibles et virus sans pesticides. Traiter ou non: c'est le dilemme français. Le cas du sucre est révélateur de la dépendance de l'agriculture française aux pesticides et autres produits phytosanitaires. Le climat très tempéré, la variété des sols, l'espace disponible et une géographie variée procurent à la France une diversité de productions inégalée en Europe. Mais ces atouts exposent les cultures aux aléas climatiques, aux maladies et aux prédateurs. Par exemple, les céréaliers ont subi ce climat tempéré cette année avec des pluies au mauvais moment qui ont fait chuter les rendements. Mais l'ennemi ne vient pas seulement du ciel. Mildiou (vigne), oïdium, pyrale, botrytis, cochylis, doryphores (pomme de terre), jaunisse (betteraves) : virus et insectes aiment aussi nos sols et notre climat. Ainsi, bien avant l'introduction des engrais chimiques, les vignes, les vergers, les betteraves, les pommes de terre étaient traitées avec du soufre, du cuivre, des bouillies pour éviter les «récoltes zéro» à l'origine de disettes dans l'ouest et le nord du pays notamment. Les néonicotinoïdes vont ainsi éviter une année sans betteraves sucrières. L'agriculture bio et les travaux de chercheurs pour trouver des alternatives aux intrants chimiques démontrent cependant que l'agriculture française peut se passer d'herbicides, fongicides, pesticides. Mais ce n'est pas sans risque sur la production comme le démontre la betterave, encore moins sur la compétitivité de nos produits face aux pays du sud et de l'est où virus et «bestioles» circulent moins. Ainsi, la tomate classique peut résister à sa concurrente espagnole : sur le marché de gros, la Française sort à 1,52 euros contre 1,34 euros à sa voisine. En revanche, la «ronde bio» française sort à 3,79 euros le kilo en gros et 4,49 euros en rayon, la «ronde» espagnole, identique selon les critères européens à 1,95 euro et 3,19 euros.

13 août 2020..... Retour des néonicotinoïdes - Questions à Yves Delaunay, apiculteur en Corrèze, membre d'InterApi, interprofession du miel. Q : Pourquoi cette dérogation est-elle un coup dur pour les apiculteurs ? R : Nous sommes surpris parce qu'on croyait que les néonicotinoïdes étaient enterrés une fois pour toutes. Les abeilles ne vont pas sur les champs de betteraves mais comme le néonicotinoïde est rémanent dans le sol, la plante ou l'herbe qui poussera après, la betterave l'absorbera et ce sera fatal aux abeilles comme d'ailleurs à tous les insectes pollinisateurs. Le problème de cette dérogation, c'est qu'elle ouvre la porte à d'autres dérogations. Les maïsiculteurs n'attendaient que ça et si eux aussi obtiennent une telle mesure, ce sera catastrophique pour l'abeille. Nous voulons des explications précises sur les conditions d'attribution de la dérogation et des engagements qu'il n'y en aura pas d'autres. Les chercheurs de l'Inra, du CNRS, démontrent qu'il existe des produits de substitution. Pourquoi revenir aux néonicotinoïdes qui ont causé la perte du miel français ? Q : Vous aviez un rucher à l'Élysée, des apiculteurs en posent dans les villes. Il existe donc un fort potentiel ? R : Si nous avons stabilisé la population des abeilles en France, c'est par l'effort des 2000 apiculteurs professionnels, des pluriactifs, et des dizaines de milliers d'apiculteurs de loisirs. Nous sommes désormais constitués en interprofession reconnue par le ministère de l'agriculture ce qui donne une lueur d'espoir à la filière. L'abeille est un insecte qui s'adapte facilement du moment qu'elle trouve de quoi butiner, qu'elle n'a pas de prédateur, de substances et de plantes toxiques dans son environnement. Le potentiel de développement, est énorme. Q : Dans les rayons du supermarché, on trouve pourtant des «miels de l'UE » ou carrément des «miels hors UE » ? R : La France manque de miel. À la louche, le besoin est entre 25 000 tonnes à 30 000 tonnes mais à cause des néonicotinoïdes qui ont fait chuter nos rendements, on produit 15 000 tonnes dont une partie n'est pas sur le marché. On importe donc d'Asie, d'Amérique latine et, de plus en plus, de l'Europe de l'est. C'est regrettable.



(suite au n° suivant)

EFFET DE SERRE

Ch 18 - CONFERENCE DE NAIROBI (KENYA) COP 12 (suite)



Juin 2007..... Océans : du fer, non merci ! Inutile de rajouter du fer de manière artificielle pour accélérer la floraison du phytoplancton, piègeur de CO<sub>2</sub>, la nature s'en charge plus efficacement. Inutile de saupoudrer les océans de fer pour doper le phytoplancton susceptible d'absorber le gaz carbonique ! Ces algues microscopiques ne se laissent pas bernier par les grosses ficelles des géotechniciens du climat qui préconisent cette recette miracle. L'équipe de Stéphane Blain du Laboratoire d'océanographie et de biogéochimie (LOB) de Marseille vient de démontrer, après une longue mission sur le plateau de Kerguelen, dans l'océan Indien austral, que cet ensemencement artificiel séquestre peu de CO<sub>2</sub> comparé aux processus à l'œuvre dans la nature. Dans la lutte contre le réchauffement, l'océan est considéré comme un « puits » de carbone. Il absorbe en effet le tiers du gaz carbonique d'origine anthropique présent dans l'atmosphère. Tout d'abord par simple dilution, grâce à la circulation océanique qui fait que l'eau superficielle, chargée en carbone, plonge vers les

profondeurs. Les micro-organismes qui fixent le carbone dans leurs tissus contribuent également à cette séquestration. Mais, pour proliférer, les microalgues ont besoin de fer. Or, dans l'océan Indien austral, le fer manque. D'où l'idée de certaines sociétés d'ingénierie de déverser dans la mer des quantités de ce métal sous forme de nanoparticules. La campagne Keops, analysée par le laboratoire marseillais, a permis de conclure que l'action du fer disponible naturellement dans l'océan est dix à cent fois plus efficace en termes de piégeage de carbone que celle du fer déversé par l'homme. « Nous avons découvert que, dans l'océan, le fer est en fait associé à des molécules organiques et qu'il arrive des profondeurs » accompagné d'azote, de silicium et de phosphore, explique Stéphane Blain. Les micro-organismes ont développé une stratégie pour assimiler le fer avec ces autres éléments chimiques. » Quant à saupoudrer, en plus du fer, de l'azote ou du silicium par exemple, « ce serait irréalisable, il en faudrait au moins 1000 fois plus que le fer... ! » avertit le chercheur. Pour le biologiste Stéphane Blain, certains recherchent « des bénéfiques juteux » : « Nous avons démontré la faible efficacité des méthodes qui préconisent l'ensemencement de l'océan en fer comparé aux processus naturels. Et pourtant les sociétés qui proposent cette technique continuent à présenter cette voie comme une solution miracle. Les arguments scientifiques ne les arrêteront pas car la filière permet de faire des bénéfiques juteux. En effet, déverser du fer dans l'océan est peu coûteux, et la promesse de faire disparaître des tonnes de CO<sub>2</sub> de l'atmosphère peut rapporter gros. Ces entreprises pourraient revendre sur le marché international du carbone leur permis de polluer à ceux qui émettent du CO<sub>2</sub>. »

4 juin 2007..... Avant le sommet du G8 en partie consacré au climat, la Chine présente sa stratégie de lutte contre le réchauffement . Même si sa priorité reste le développement économique, la Chine, en passe de devenir le premier émetteur de gaz à effet de serre de la planète, devrait réduire ses rejets de CO<sub>2</sub> d'environ 50 millions de tonnes (soit 1% de ses émissions actuelles) d'ici à 2010, en fermant des centrales au charbon. Pékin appelle les pays industrialisés à apporter une assistance financière et technique pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique.

6 juin 2007..... Le ministre de l'écologie Alain Juppé effectue au Luxembourg son retour sur la scène européenne. L'ancien Premier ministre est invité à plancher avec ses homologues sur le « paquet énergie » adopté en mars, en présence de Jacques Chirac. S'il est d'accord avec les objectifs de cette politique embryonnaire au niveau communautaire (lutte contre le réchauffement climatique ou sécurité des approvisionnements), Juppé s'oppose à certains projets de la Commission européenne. Pas question d'accepter la séparation des activités de transport et de production pour l'électricité comme pour le gaz. En effet, cela fragiliserait les grands groupes européens. S'il donne la priorité à l'organisation du « Grenelle de l'environnement » en France, Juppé considère que son agenda européen sera chargé dans la perspective de la présidence française de l'UE au second semestre 2008. Il espère y défendre une fiscalité verte, comme la taxe carbone appliquée sur les produits de pays non engagés dans la lutte contre l'effet de serre. L'UE se doit, selon lui, de convaincre les Etats-Unis et la Chine de l'urgence du combat contre le réchauffement climatique. Mais Juppé ignore que ses jours sont comptés au ministère car il va perdre les élections législatives à Bordeaux.

6 juin 2007..... Les huit pays les plus puissants sont en Allemagne pour discuter des grands sujets vitaux de la planète. La question du réchauffement climatique fait pomme de discorde. La chancelière allemande va devoir rabaisser ses ambitions car les Etats-Unis refusent qu'un objectif global à long terme de réduction des gaz à effet de serre soit annoncé. Les Etats-Unis sont suivis par le Japon, tandis que les Européens soutiennent les Allemands. En ce jour d'arrivée des chefs d'État et de gouvernement, près de 10 000 opposants altermondialistes parviennent à bloquer plusieurs voies de communication en contournant le dispositif policier.

(suite au n° suivant)

**Rappel** : les bulletins DEV précédents sont consultables sur [https:// voironnais.eelv](https://voironnais.eelv) ;

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, il suffit de le demander par retour de mail ;



NICOLAS HULOT

**9- Ministre de l'environnement (suite)**

14 mars 2018..... Le ministre Nicolas Hulot, qui bataille parfois contre des moulins à vent, à fort à faire avec les éoliennes. Le 20 février, l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) a donné son feu vert à la création d'un parc de plus de 62 ventilateurs géants (de 200 mètres de hauteur), à 17 km des côtes du Tréport, en Normandie. Ce projet, a priori écolo et pesant près de deux milliards souffre d'un léger défaut : Il est implanté au beau milieu d'un parc naturel marin. D'où l'irritation de son président, Dominique Godefroy : «c'est comme si on avait autorisé la création d'une réserve de chasse en plein cœur d'un parc naturel terrestre ». L'argument n'a pas ému le ministre de la transition écologique. Son émissaire à l'AFB, à l'image des neuf autres représentants de l'État, a voté en faveur du projet. L'agence a pourtant pris son temps pour rendre son avis conforme. Début novembre, il lui a fallu pas moins de cinq conseils d'administration pour se prononcer. Sans compter la rencontre, le 14 décembre, de quelques administrateurs avec les principaux porteurs du projet et exploitants (le français Engie et le portugais EDPR). Ces derniers, selon un dirigeant de l'agence, ont enfin compris qu'ils devaient tenir compte de l'environnement. L'AFB a tout de même assorti son accord de 71 réserves ou prescriptions : Évaluer l'impact sur la crevette grise, par exemple, ou améliorer la connaissance sur les hauteurs du vol des oiseaux, ces derniers ayant pris la stupide habitude de se faire hacher par les pales. Seuls sept administrateurs de l'AFB (sur 36 votants) ont fait part de leur opposition. Bizarrement pour certains, ni FNE ni la LPO ne sont du nombre. Étonnement aussi à propos de certaines personnes qualifiées : la navigatrice Isabelle Autissier, le biologiste Gilles Bœuf sont pour le projet. Malgré tout, à peine né, le chantier du Tréport affronte des vents contraires. En effet, un amendement gouvernemental au projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, s'il est définitivement adopté, obligerait à une renégociation à la baisse des conditions tarifaires des parcs éoliens. Ce qui risque de braquer fortement EDPR et Engie. En fait, ce projet poireaute déjà depuis 2002. Que fait Hulot, qui ambitionnait d'accélérer la transition écologique ?

14 mars 2018..... En prenant ses fonctions ministérielles, Nicolas Hulot a trouvé une grosse arrête dans ses dossiers. Un arrêté sur l'épandage des pesticides pondu à la hâte, quatre jours avant le second tour de l'élection présidentielle. Censé mieux protéger les cours d'eau mais mal fagoté, il s'est transformé en permis de polluer. Depuis, les associations écologistes et les fédérations de pêche sont vent debout. FNE s'est plus d'une lettre à Nicolas Hulot pour lui demander de réécrire l'arrêté, mais l'association attend toujours sa réponse. C'est pourtant urgent : dans 92% des cours d'eau flottent des résidus de pesticides, et pour plus de la moitié d'entre eux au-delà du seuil de potabilité fixé par Bruxelles. Quand on retourne en arrière, en 2006 le gouvernement avait interdit aux agriculteurs de pulvériser à moins de cinq mètres d'un point d'eau. Insupportable pour l'association des producteurs de pommes et de poires, qui avait attaqué en justice l'arrêté. Et l'arrêté est tombé à l'eau à l'été 2016. Les pommiculteurs sont les champions de la vaporisation chimique avec jusqu'à 35 traitements par an dans les vergers. Le gouvernement Hollande a donc sorti rapidement un nouvel arrêté 2017. Mais, alors qu'auparavant tous les étangs, les fossés, les rivières, les mares étaient automatiquement protégées, chaque préfet décide désormais lui-même dans son département quels sont les points d'eau à sauvegarder. Beaucoup ont cédé aux pressions des agriculteurs qui intentent aussi des recours contre une quarantaine de décisions préfectorales. Les préfets du Loir-et-Cher, du Tarn-et-Garonne, du Maine-et-Loire sont sensibles aux arguments des agriculteurs. Ainsi, les poissons boivent la tasse. Hulot va-t-il encore longtemps rester muet comme une carpe ?

17 mars 2018..... Après décision unanime du Conseil fédéral EELV, le parti adresse une lettre ouverte au ministre de la transition écologique et solidaire pour lui rappeler les conséquences du projet en terme de politique des transports. Le GCO, grand contournement Ouest de Strasbourg, est un vieux projet d'autoroute porté par des élus locaux et Vinci. Mais les études successives ont démontré qu'il représentait un faible trafic de transit routier. Suspendu en 2012, le projet est exhumé aujourd'hui par Vinci qui cherche à finaliser un axe de transport entre l'Europe du Nord et du Sud. Cet axe deviendrait payant, même ceux qui sont aujourd'hui gratuits. Ce projet a un impact environnemental fort, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a donné un avis défavorable à deux reprises (impact forestier, terres fertiles). Le ministre de l'environnement, Nicolas Hulot, et Elisabeth Borne, ministre des transports, affirmaient en septembre dernier que l'avis du CNPN serait requis, mais les mêmes ministres se déclarent aujourd'hui pour le projet. EELV fait de ce projet une priorité, Hulot est donc interpellé afin qu'il exprime les raisons de son revirement et une alerte est lancée au Parti Vert Européen.

20 mars 2018..... Eolien : un mauvais signal ? Alors que la France a beaucoup de retard dans l'éolien en mer, la filière reproche au gouvernement d'envoyer un très mauvais signal, en décidant de remettre en cause par décret des projets déjà attribués. «Nous devons gérer des appels d'offres faits par le passé, alors que le monde des énergies renouvelables change très vite. Je veux décider rapidement, car il faut donner de la visibilité aux acteurs du secteur. Mais je suis aussi le garant du fait qu'on utilise bien l'argent des Français. Plus d'économie sur les projets, ce sera au final plus d'énergies renouvelables avec le même argent. Les Français nous reprocheraient de ne pas rationaliser les choses», annonce Nicolas Hulot.

(suite au n° suivant)

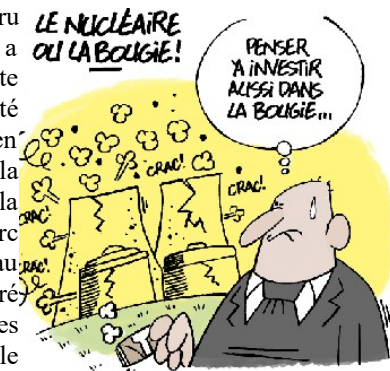


## L'EPR (European Pressurised Reactor)

### CH2 - EPR à Penly ou pas ?

1<sup>er</sup> juin 2004..... L'Assemblée nationale adopte en première lecture par 358 voix pour, 157 voix contre et 4 abstentions, le projet de loi d'orientation sur l'énergie qui vise à garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France et à mieux préserver l'environnement. Le texte est approuvé avec les seules voix de la droite (UMP et UDF), tandis que PS et PCF ont voté contre. Ce projet fait clairement le choix du nucléaire EPR et parle de promotion des énergies renouvelables. Le texte sera examiné au Sénat à partir du 9 juin.

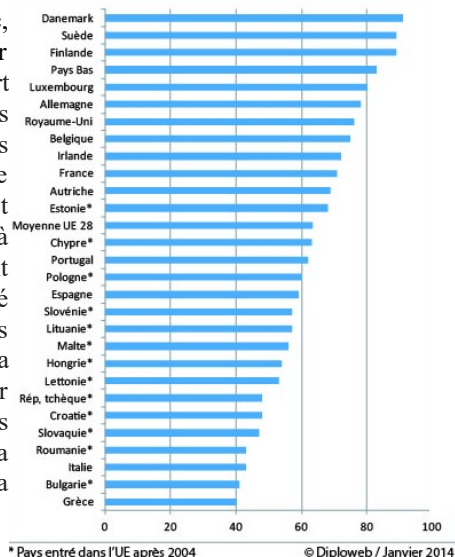
10 juin 2004..... Mauvais procès contre l'énergie éolienne par André Antolini (président du Syndicat des énergies renouvelables), Jean Besson (député) et Christian Pierret (ancien ministre de l'industrie). Le choc frontal entre les partisans de l'énergie nucléaire et ceux des énergies renouvelables a-t-il un sens ? Serait-il incongru de prôner en même temps le développement de l'une comme des autres ? Au Parlement a commencé l'examen de la première loi d'orientation sur l'énergie de notre pays. Cette réflexion, inscrite dans la loi de février 2000 sur le service public de l'électricité, a été préparée par un débat national en 2003. Ce débat a fait apparaître un large consensus en faveur d'une politique de réduction de notre consommation d'énergie et autour de la nécessité d'un «bouquet énergétique» équilibré, ce qui se traduit principalement par la nécessité de développer les énergies renouvelables tout en conservant notre maîtrise du parc de production nucléaire d'électricité. Il ne s'agit donc pas de choisir une source d'énergie au détriment des autres. Il faut, au contraire, lever les obstacles à un développement équilibré de chacune. Aujourd'hui, rares sont ceux qui mettent en cause le développement des sources renouvelables d'énergie thermique (solaire thermique, bois, géothermie... ). Tel n'est pas le cas pour l'énergie nucléaire ou pour l'énergie éolienne. Pour la première, la question principale reste probablement la sécurité, et particulièrement du sentiment que nos concitoyens ont de cette sécurité. A l'occasion du lancement, programmé, de l'EPR, il faut répondre clairement à cette interrogation qui porte sur la période d'exploitation et sur celle, plus longue, du traitement des déchets. Progresser dans ce domaine est de l'intérêt de tous et pas seulement des Français. Cela sous-entend des efforts accrus en matière de recherche et une authentique révolution culturelle quant à la pédagogie et à la transparence de l'information des citoyens. La production par la France d'électricité d'origine nucléaire dans des conditions de totale sécurité bénéficie à tous les citoyens d'Europe. Si l'on admet qu'il faut, pour préparer le renouvellement de notre outil de production et préserver notre indépendance énergétique, lancer l'EPR, il ne faudrait surtout pas s'en tenir là et tourner le dos à d'autres sources d'énergie largement disponibles dans notre pays: l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Ne donnons pas à croire que la décision de construire l'EPR serait influencée par une sorte de réflexe nationaliste, ce qui ne peut constituer une raison suffisante pour un tel choix, encore moins aux yeux de nos partenaires européens. Tranchons fermement le débat de la date du lancement de l'EPR que certains jugent indispensable aujourd'hui et que d'autres estiment possible dans quelques années et reconnaissons que cette position doit aussi prendre en considération un raisonnement de politique industrielle. Devant l'intérêt de préserver l'avance, le savoir-faire et les emplois que possède la France au sein de la filière nucléaire, un tel raisonnement n'a rien de méprisable. Mais pourquoi refuser que cette logique s'étende à d'autres filières: photovoltaïque ou éolien ? L'éolien connaît une très forte croissance dans le monde et particulièrement en Europe. La production d'électricité par les éoliennes installées sur notre continent était l'an dernier de 60 milliards de kilowattheures, ce qui correspond à la consommation d'électricité (hors chauffage électrique) d'environ 30 millions d'Européens. Or plus de 99% des éoliennes installées en Europe le sont hors de France et cette filière ne représente aujourd'hui que peu de l'électricité que nous produisons ! D'ailleurs, la capacité installée aujourd'hui dans notre pays (moins de 300 mégawatts) n'atteint même pas 3% des objectifs qu'il nous faut remplir d'ici à 2010 pour satisfaire aux engagements que nous avons pris, à l'instar des autres pays membres, afin de développer les moyens de production d'électricité de source renouvelable. Pouvons-nous à ce point continuer de faire l'impasse sur cette filière ? Certains instruisent contre l'énergie éolienne un mauvais procès inspiré d'un ultra-conservatisme hors d'âge. Nous n'insisterons pas sur les charges caricaturales: le bruit de ces machines serait insoutenable alors qu'il est le plus souvent imperceptible à quelques centaines de mètres, elles feraient peser une menace sur les oiseaux - assertion démentie par la réalité du suivi ornithologique mené pour chaque projet. Alors que le coût d'un kilowattheure éolien est aujourd'hui situé dans la moyenne des coûts de production de l'électricité et qu'il ne cesse de décroître, la querelle sur le supposé surcoût de cette forme d'énergie, à plus forte raison si l'on prend en compte les émissions évitées de gaz à effet de serre, n'a pas de sens. Reste l'appréciation que l'on peut avoir sur l'impact dans le paysage. Dans notre pays, une série de mesures législatives et réglementaires exceptionnelles permet de s'assurer que cet impact est aussi faible que possible; la loi a même imposé - obligation qui n'existe pour aucune autre forme de production d'énergie - que le «démantèlement» des éoliennes à l'issue de leur exploitation soit cautionné par une banque ou un établissement financier ! Il faut cesser de dresser de nouveaux obstacles au développement déjà très encadré de cette énergie. Et pourtant, un amendement adopté en première lecture dans la loi d'orientation sur l'énergie, qui modifie le code de l'urbanisme, institue à l'égard de l'éolien une mesure discriminatoire comme on en voit peu. Cette nouvelle disposition n'est rien d'autre qu'une tentative de supprimer purement et simplement cette filière énergétique dans notre pays. Autre obstacle au développement de l'éolien, une règle impose que les fermes éoliennes bénéficiant des mesures de soutien au développement des énergies renouvelables (tarif d'achat) ne dépassent pas un plafond de 12 mégawatts, ce qui correspond à environ six machines aujourd'hui, moins demain lorsqu'elles seront plus puissantes. Cette règle, qui a trouvé sa justification politique en 2000, n'a aucun fondement, ni technique ni économique. Elle contribue à la dispersion des éoliennes dans le paysage. Sa suppression doit intervenir le plus rapidement possible. Tourner le dos à l'une ou l'autre des énergies renouvelables, c'est tourner le dos à l'avenir, à la jeunesse et aux dizaines de milliers d'emplois qui peuvent être créés, comme l'ont amplement démontré nos voisins européens.



(suite au n° suivant)

LA FRANCE DANS L'UNION EUROPÉENNE À PROPOS DE L'ENVIRONNEMENT

La France est en retard par rapport à la moyenne de l'UE. La Commission européenne a publié une évaluation des politiques de protection de l'environnement menées par les Etats membres. De la pollution de l'air et de l'eau à la chasse aux oiseaux, en passant par les méfaits du bruit, l'état des forêts, le gaspillage alimentaire ou la lutte contre les espèces envahissantes : la Commission européenne a examiné la façon dont la France met en œuvre les politiques environnementales communes. Il s'agit d'un exercice mené pour la troisième fois depuis 2016 dans chacun des vingt-sept Etats membres. A l'occasion de cette publication, le 8 septembre 2022, le commissaire Virginijus Sinkevicius s'est réjoui des « progrès accomplis dans certains domaines », mais s'est aussi déclaré « préoccupé » par le fossé qui continue de se creuser entre les dispositions adoptées et leurs applications réelles, ce qui, selon lui, « nous rend tous plus vulnérables à la pollution environnementale et aux risques connexes ». Il a appelé les Etats à faire bon usage de ces analyses et des suggestions qu'elles contiennent. Le bilan de la Commission ne permet pas la comparaison directe entre pays, mais il fournit des indicateurs qui soulignent le retard de la France dans nombre de secteurs par rapport aux moyennes européennes, à quelques exceptions près, comme l'économie circulaire et la gestion des déchets. Le pays artificialise ses sols à un rythme plus soutenu que la moyenne (143 mètres carrés par kilomètre carré, contre près de 84 dans l'ensemble de l'UE entre 2012 et 2018). Il cultive proportionnellement moins en bio (8,71% de ses surfaces agricoles contre 9,07%). Il a, jusqu'à présent, traîné les pieds pour compléter son réseau de zones protégées : en 2021, 12,9% de sa surface terrestre en était couverte contre 28,5% au total chez les Vingt-Sept. De surcroît, ses émissions de gaz à effet de serre diminuent de façon moins marquée que la moyenne, tandis que ses subventions aux combustibles fossiles (11,5 milliards d'euros en 2019, soit 0,48% de son PIB) sont légèrement supérieures. Pour résumer, les gouvernements Macron n'ont pas réussi à relever les trois défis qui lui avaient été lancés lors du bilan précédent en 2019 : protéger sa biodiversité, améliorer la qualité de l'air et celle de l'eau. Sept procédures d'infraction courent à son encontre sur ces trois thèmes, notamment pour les fortes concentrations de nitrates dans l'eau potable. Paradoxalement, la France n'est pas à la traîne pour la part globale de ses investissements environnementaux dans son PIB : 0,78% par an entre 2014 et 2020 - la moyenne de l'UE se situe entre 0,6% et 0,7%, allant de 0,3% en Irlande à 1,91% en Bulgarie. Mais il va lui falloir atteindre 0,82% de son PIB pour être à la hauteur des besoins d'ici 2027, selon les estimations rapportées par la Commission. Cette dernière souligne au passage que les redistributions européennes soutiennent « de manière significative » les politiques des Etats membres. La France devrait recevoir près de 40 milliards d'euros au titre de la reprise et de la résilience pour la période 2021-2026, dont 20 milliards pour la transition verte, et près de 18 milliards d'euros pour la cohésion (2021-2027), dont 2,8 milliards alloués au climat et à l'environnement. Elle va en avoir besoin, notamment pour le climat « Entre 13 milliards et 15 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires sont nécessaires chaque année pour que la France puisse combler son retard » dans ce domaine, estime la Commission. Parmi les autres dépenses en perspective, qui se chiffrent en milliards, il y a celles destinées à retrouver des masses d'eau en bon état écologique. Cependant, dans les questions d'environnement, le coût n'est pas seulement financier. Le rapport rappelle les scores macabres nationaux de la pollution atmosphérique: 29 800 décès par an imputables aux particules fines, 2050 à l'ozone et 4970 au dioxyde d'azote. La France a déjà dû répondre devant la Cour de justice de l'UE pour la contamination importante dans douze zones urbaines, elle risque fort de devoir s'acquitter de sanctions financières. « La mauvaise qualité de l'air est une cause de mortalité majeure dans le pays, le bilan de la Commission nous conforte dans notre combat à ce sujet, commente Morgane Piederriere, responsable du service plaidoyer à France Nature Environnement (FNE). Le gros problème reste le transport de marchandises par la route, il faudrait le taxer afin d'orienter les flux vers le ferroviaire et le fluvial. Mais tant que le gouvernement n'osera pas affronter le lobby routier, on n'avancera pas. » Son organisation ne peut qu'approuver les observations de la Commission sur les combats qu'elle mène contre la protection déficiente des oiseaux migrateurs et des cétacés, les prises accessoires de la pêche jusque dans les aires marines protégées, les pesticides épandus à l'intérieur des zones Natura 2000. La chasse à la tourterelle des bois a droit à un clair rappel à l'ordre de la part de la Commission, car elle est autorisée « à des niveaux non durables » et pas assez contrôlée dans le pays. « Nous sommes cependant déçus par les remarques plutôt maigres sur l'information et la participation du public, avance la juriste, alors que nous avons pour notre part de plus en plus de mal à avoir des renseignements, sur des installations dangereuses notamment ». Le rapport qualifie de « problème » la qualité de l'information sur la prévention des accidents industriels majeurs que peuvent provoquer les installations Seveso. Celles classées au niveau le plus élevé de dangerosité ont donné lieu à l'ouverture d'une procédure d'infraction parce que leur communication est insuffisante à l'égard du public. Il est indiqué par ailleurs que, sur les 6850 installations industrielles classées soumises à une autorisation, les élevages intensifs de volailles et de porcs arrivent en tête, devant les décharges de déchets. Enfin, Morgane Piederriere regrette le manque de sévérité du rapport sur le sujet de l'accès à la justice environnementale. « Nous considérons que le droit de l'environnement régresse depuis dix ans », précise-t-elle. La Commission relate qu'elle a proposé à la France des actions prioritaires à mener pour améliorer l'information du public sur cette question. Depuis lors, « les progrès accomplis sont limités », note-t-elle sobrement. Pas sûr que les maladies Covid ou la guerre en Ukraine améliorent ces constats, sans parler de la corruption (indice de la perception) →



\* Pays entré dans l'UE après 2004